



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

CONSEIL MUNICIPAL

DECISION DU MAIRE

N° 10/26 : RECOURS DE LA COMMUNE ET DESIGNATION D'UN AVOCAT

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°28/20 portant délégation de pouvoir du conseil municipal au maire,
- Vu l'ordonnance du 2 mai 2023 prononçant une astreinte contre la SCI Jardin du Loup,
- Vu l'arrêt du 18 avril 2024 rejetant l'appel de la SCI Jardin du Loup,
- Vu les différents recours intentés par la SCI Jardin du Loup à l'encontre de la commune, devant les instances administratives et judiciaires,
- Considérant le montant total des sommes dues par la SCI à la commune,
- Considérant la perpétuation des voies de fait sur le chemin rural du Vallon du Loup,
- Considérant qu'il convient d'alerter sur la gestion de la SCI au regard des impayés existants et des procédures contentieuses lancées par elle,

DECIDE de désigner Maître Nicolas BESSET, avocat au Barreau, 26, Rue Edouard Delanglade, 13006 Marseille, afin de représenter la commune et défendre ses intérêts, et ce aussi bien devant le tribunal de première instance que, le cas échéant, devant la juridiction d'appel, aux fins de :

- Demander le redressement judiciaire de la SCI Jardin du Loup et de la nomination d'un mandataire judiciaire
- Saisir le juge de l'exécution aux fins de faire constater la persistance des voies de fait et actualiser en conséquence le montant des astreintes imputables à la SCI Jardin du Loup

Fait à La Roque d'Anthéron, le 27 janvier 2026



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité. Les tiers peuvent également contester cette décision devant le tribunal administratif compétent. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le 28/01/26
Et de la publication ou notification le 28/01/26

Commune de La Roque d'Anthéron
Tél : 04 42 95 70 70 - Télécopie : 04 42 50 53 19

Hôtel de Ville – 2, avenue de l'Europe unie
13640 LA ROQUE D'ANTHERON

REÇU EN PREFECTURE

le 28/01/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20260127-DEC_10_26_D